

MASTER 1 DROIT PRIVE

Par **Gyumie44**, le **02/05/2016** à **10:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en L3 droit privé et totalement perdue quant au choix de mon master 1 ...
Donc avoir des témoignages de personnes qui sont passée par là serait vraiment super pour moi !

Je m'explique, je suis intéressée par un master 2 droit notarial et un master 2 droit des affaires. Je suis pour le moment incapable de choisir entre ces deux domaines sans les avoir approfondie. C'est pourquoi je souhaiterais me laisser un peu plus de temps en choisissant un master 1 droit privé général et me diriger par la suite vers le master 2 qui me plaira.

Le problème est que prendre un master 1 sans spécialisation me faire vraiment peur ...

j'aimerais savoir si cela posera problème pour trouver un master 2 professionnel par la suite ?
Je vous remercie par avance !

Par **Visiteur**, le **02/05/2016** à **11:57**

Bonjour.

Alors déjà je tiens à préciser qu'un M1 droit privé n'est pas forcément "sans spécialisation".
Tout dépend du choix des matières que tu vas faire.

Je suis actuellement en M1 droit privé dit "général", et c'est à la rentrée dans le choix des matières qu'on se spécialise soit en pénal, travail, notarial ou affaires. Ou pour ceux qui ne savent pas du tout, ils restent "général".

Personnellement, j'ai la même hésitation que toi et j'ai choisi mes matières essentiellement en affaires/notarial cette année.

En gros pour un M2 affaires, il ne faut pas rater le droit commercial/sociétés, et pour un M2 notarial, les régimes matrimoniaux et les successions. Ce sont les fondamentales.

Mais t'inquiètes pas, on t'expliquera tout ça en septembre prochain. Retiens juste que droit privé ne veut pas dire pas de spécialisation puisqu'on te demandera de choisir à la rentrée.

Et puis si tu hésites, il vaut mieux ça pour pouvoir bifurquer au cas où, plutôt que de partir directement en M2 affaires et que tu sois dégouté du fiscal par exemple.

Par **Dragon**, le **02/05/2016** à **19:53**

Bonsoir,

si tu sais déjà quel(s) M2 tu vises, c'est toujours mieux d'intégrer un M1 qui s'y rapporte afin d'étudier certaines matières que tu retrouveras dans ce M2 - surtout que certains directeurs de M2 basent leur sélection sur les seules notes obtenues dans les matières enseignées dans le M1 et que l'on retrouve dans le M2.

Dans ce cas, se spécialiser en M1 est un avantage.

Par **Gyumie44**, le **02/05/2016** à **23:04**

D'accord, tout d'abord merci beaucoup pour ces réponses qui me sont, en cette période de pleines hésitations, très précieuses !

C'est vrai que partir sur un master 1 droit privé général est en quelques sortes plus "judicieux" dans mon cas puisque je ne sais pas encore quoi faire après, mais comme je disais, j'ai vraiment peur que les recruteurs de m2 privilégient les étudiants ayant fait un master 1 dans le domaine du master 2 demandé et que de ce fait, mon master 1 droit privé général me porte en quelques sortes préjudice ...